

La Pêche des Éponges.

Extrait du Bulletin Mensuel de la Chambre de Commerce Constantinople :

LA NATURE DES EPONGES.

Nous ne pouvons pas parler de la pêche et du commerce des éponges sans dire quelques mots au sujet de la nature de ces productions marines.

Les naturalistes ont été bien longtemps embarrassés au sujet de la classification des éponges. Quelques-uns les rangeaient parmi les végétaux, d'autres parmi les animaux, et, dans les deux camps opposés on rencontre des noms éminents. Certains naturalistes même, qui croyaient à l'existence d'un règne naturel intermédiaire aux animaux et aux végétaux, ayant égard aux mouvements de locomotion des très jeunes éponges et prenant ensuite en considération leur immobilité et leur vie purement végétative, après qu'elles se sont fixées, pensaient que les éponges étaient primitivement des animaux très simples, lesquels devenaient bientôt des végétaux très inférieurs.

L'opinion qui a prévalu de nos jours leur attribue la nature animale. Cuvier, qui avait soutenu la théorie admise actuellement, les avait classées dans le genre des Polypes faisant partie de la grande famille des Rayonnés ou Zoophytes ; mais, à la suite des modifications importantes apportées dans les classifications primitives, elles ont été rangées dans le type spongiaire, auquel elles ont donné leur nom.

D'après les observations qui ont été recueillies, les éponges se développent au moyen de larves de forme très complexe. Ces larves sont munies de cils vibratiles et c'est grâce à ceux-ci qu'elles se meuvent dans l'eau pendant quelques jours, avant de se fixer définitivement comme les polypiers du corail.

Quelques naturalistes avaient pensé que l'éponge, telle que nous la connaissons dans tout son développement, ne constitue qu'un seul sujet. Mais l'examen microscopique de son tissu ayant présenté des éléments facilement séparables, dont les uns sont doués de mouvements amiboïdes, semblables, à ceux que montrent les Protozoaires de l'ordre des Rhizopodes, tandis que d'autres ont une structure identique à celle de certains infusoires flagellifères, on a été amené par là à considérer l'éponge comme une colonie de Protozoaires. Toutefois il existe entre tous les individus de la colonie une solidarité aussi étroite qu'entre les membres d'un même corps.

L'éponge est formée d'une substance fibreuse, de nature cornée, qui en est la charpente, et d'une matière visqueuse. Le liquide visqueux qu'elle renferme (et que les indigènes appellent *le lait*) en constitue la partie organique, laquelle est protégée par une enveloppe membraneuse, de couleur noire, que l'eau de la mer peut toutefois traverser pour pénétrer dans les pores inhalants des parois et y apporter les éléments nécessaires à la nutrition du sujet.

Mais quelle est la nature intime de ce zoophyte ? Quelles sont les différentes phases de son développement et dans quelles conditions s'accomplissent-elles ? L'éponge est-elle douée vraiment de sensibilité et de contractilité ? Voilà autant de questions sur lesquelles le dernier mot est loin d'avoir été dit. Ce que l'on peut seulement avancer d'une manière certaine, c'est que ces productions marines sont des corps organisés animaux, qui doivent être rangés après les infusoires amorphes. Elles forment donc le terme du mode animal.

Les éponges sont connues depuis l'antiquité la plus reculée, par l'usage qu'on en a toujours fait. Aristote les a minutieusement décrites dans son histoire naturelle.

Les espèces existant actuellement ne constituent qu'une partie du type spongiaire primitif ; car, d'après les fossiles qu'on en retrouve dans les terrains secondaires, ce type semble avoir été représenté d'une façon très abondante et très variée, pendant les époques géologiques antérieures à la nôtre.

La plus grande partie des éponges croissent sur les rochers, et ce sont les meilleures. On en trouve aussi dans les fonds de gravier, d'algues et de boue ; mais ces dernières trahissent leur origine, par le peu de durée de leur tissu et leur couleur rouge brique, à la base. Tout corps solide est un terrain très favorable au développement des éponges, et dans les localités spongifères (qu'on nous passe ce néologisme), on retire rarement de la mer des débris de terre cuite sans les trouver recouverts de sujets plus ou moins développés. Mais il faut que ces débris aient séjourné quelque temps dans l'eau, avant de devenir aptes à recevoir des larves.

Parmi les bonnes éponges, on en rencontre beaucoup qui ont la même apparence, mais qu'on ne peut utiliser, attendu qu'on ne parvient pas à les nettoyer malgré bien des tentatives faites à ce sujet. Les indigènes désignent ces dernières sous le nom d'« Éponges Sauvages ». Les plongeurs inexpérimentés se trompent souvent et recueillent aussi de ces mauvaises éponges ; il leur faut une certaine habitude pour reconnaître la bonne variété à sa couleur un peu moins brune.

Nous avons entendu dire à des plongeurs que les éponges sont tissées par une sorte de chenille : en effet, lorsqu'on arrache les divers sujets, on trouve infailliblement à leur base trois ou quatre chenilles de couleur blanchâtre. Evidemment ce ne sont que des parasites qui se nourrissent au détriment de la colonie spongiaire. Nous rapportons ce détail à titre de curiosité, car des gens ignorants ne peuvent assurément résoudre un problème qui tient encore en échec la science elle-même. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces chenilles sont venimeuses lorsqu'elles sont séchées et en poudre les indigènes s'en servent bien souvent pour se débarrasser des chiens importuns.

(A suivre.)

En route pour Chicago.

Avec le beau temps, les visiteurs à l'Exposition de Chicago commencent à affluer ; dans la journée de dimanche dernier le nombre des entrées a été de près de 200,000. L'Exposition est maintenant dans toute sa splendeur.

Le Grand Tronc vient, en conséquence, d'organiser un service spécial de trains directs pour Chicago. Ce service comprendra quatre trains par jour, avec wagons Pullman etc. Ces trains partiront comme suit : De Lévis, deux départs : à midi et demi et à 7.55 p.m. ; de Montréal, quatre départs ; 8 h. 25 a.m., 9 h. 25 a.m., 7 h. 55 p.m. et 10 h. 25 p.m. ; d'Ottawa, par C. P. R. à 6 h. 15 p.m. De Toronto, quatre départs : à 6 h. 05 p.m., 11 h. 30 p.m., 8 h. 20 a.m. et 7 h. 40 a.m.

Actualités.

M. Lardeaux, journaliste français, se propose de se rendre à pied de Paris à Chicago, par la Sibérie, traversant le détroit de Behring sur la glace.

* *

A Bakou, en Russie, il existe un immense puits de pétrole où le liquide monte et descend avec la même régularité que la marée. On croit qu'il est en communication de quelque sorte avec la mer.

* *

M. Helbronner vient de réunir en brochure les articles très étudiés qu'il a publiés dans la *Presse* sur le traité Franco-Canadien. Il a mis en tête de sa brochure le compte-rendu officiel du débat qui a eu lieu à ce sujet à la Chambre des Communes et qui contient le texte du traité.

C'est un document d'un grand intérêt pour tous ceux qui s'intéressent à nos relations commerciales avec la France.

* *

Messieurs Laporte, Martin & Cie. de cette ville, seuls agents au Canada, de la maison Philippe Richard de cognac, viennent de recevoir une consignment de 405 paq. Brandy de cette marque, la qualité supérieure des Cognacs Richard se recommandant par le fait seul, que quoique n'étant que la troisième consignment, la demande en est augmentée dans des proportions considérables, nous n'hésitons pas à le recommander comme n'étant surpassé par aucune autre marque, actuellement en vente sur le marché.

* *

Voici un homme qui réussira : Un voleur avait pénétré dans son magasin, la veille. Un détective se présente : « Voudriez-vous me montrer par où le voleur est entré chez vous et j'essaierai de trouver une piste à suivre. » — « Un instant, s'il vous plaît ; je suis occupé à quelque chose de plus important que la recherche d'une piste pour le moment. Prenez donc un siège. » Pendant que le détective attendait, le

marchand écrivit ce qui suit : « L'individu qui est entré par effraction dans le magasin de M*** le 15 courant au soir, et qui a emporté un chapeau de soie, une paire de bottines en veau français, un pardessus garni de fourrures, un habillement complet de drap noir et deux fournitures complètes de sous-vêtements de soie, est une abominable canaille ; mais c'est un homme dont le goût et le jugement sont indiscutables, il savait où aller pour se procurer les meilleurs habillements qu'il y ait sur le marché. »

« Jacques, » fit-il à son commis, « Portez une copie de ceci à tous les journaux et dites-leur de le publier en lettres noires demain-matin. Maintenant, M. le détective, je suis à votre service. »

La New-York Toilet

Pour vingt-cinq centins par semaine, une compagnie offre aux hommes de profession, aux marchands etc., un service de toilette admirablement combiné. Elle fournit un petit meuble élégant, dont la porte est un miroir de bonne grandeur ; dans ce meuble sont : peigne, brosse, petit balai, savonnerie et plumbeau.

Elle fournit aussi six essuie-mains par semaine et deux palettes de savon de toilette. Un employé de la compagnie passe deux fois par semaine pour renouveler les essuie-mains, savon etc. Il n'est pas de bureau où un abonnement à la New-York Toilet Co ne puisse pas être plus économique et donner plus de satisfaction que tout autre système. Depuis trois ans que le *Prix Courant* est abonné, nous n'avons jamais constaté la moindre irrégularité dans le service et nous recommandons la New-York Toilet Co à tous ceux qui considèrent la propreté comme une vertu.

Renseignements Commerciaux

DEMANDES DE SEPARATION DE BIENS.

Madame Alphonsine Taillefer, épouse de M. Emery Lacasse, ferblantier, de St-Henri de Montréal.

Madame Rosanna Pilon, épouse de M. Etienne Payment, commis, de Ste-Cunégonde.

DIVIDENDES DE FAILLITES

Dans l'affaire de M. L. A. Mongenais, de Rigaud ; deuxième et dernier dividende, payable à partir du 12 juin 1893. Lamarche & Olivier, curateurs.

Dans l'affaire de M. Alex. Provencher, de Ste-Monique, premier et dernier dividende payable à partir du 12 juin 1893. F. Valentine, curateur.

Dans l'affaire de M. David Mathieu, de St-François, Beauce ; premier et dernier dividende payable à partir du 15 juin. Alfred Fortier, curateur.

Dans l'affaire de Mme. C. E. Carbonneau et de M. Carbonneau ; premier et dernier dividende payable à partir du 15 juin. Kent et Turcotte, curateurs.

Dans l'affaire de M. Alphonse David de Montréal ; premier et dernier dividende payable à partir du 15 juin. Kent et Turcotte, curateurs.

Dans l'affaire de M. E. D. Legendre, de Sherbrooke ; premier et dernier dividende payable à partir du 12 juin. Royer et Burrage, curateurs.